

le suivi et le contrôle de l'apprentissage

LE SERVICE ACADÉMIQUE DE L'INSPECTION DE L'APPRENTISSAGE (S.A.I.A.)

MISSIONS DU SERVICE

1. Missions Générales

- inspection pédagogique, administrative et financière des C.F.A. ;
- contrôle de la formation donnée aux apprentis dans les entreprises ;
- contrôle de la délivrance du titre de Maître d'Apprentissage confirmé ;
- études, enquêtes et contrôles demandés par les Préfectures de Région et de Département par le Conseil Régional ;
- information sur l'apprentissage à apporter aux employeurs, aux apprentis et à leurs familles ;
- liaison avec les Organisations Professionnelles et les Chambres Consulaires.

2. Missions Départementales

- conseiller de l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale pour les questions relatives à l'apprentissage et au pré-apprentissage.
- relations avec les Directions Départementales du Travail pour les problèmes d'enregistrement des contrats d'apprentissage et de réglementation du travail.
- suivi du fichier des entreprises accueillant des apprentis et pré-apprentis.
- relations avec les familles et les entreprises pour les problèmes de formation.

RENSEIGNEMENTS

Service Académique de l'Inspection de l'Apprentissage (S.A.I.A.)

168, Rue Caponière
BP 6184
14061 CAEN CEDEX

Tél. : 02.31.30.15.67

Service Académique de l'Inspection de l'Apprentissage (SAIA)

Permanence Départementale
12, Rue de la Chancellerie
BP 442
50000 SAINT-LO

Tél. : 02.33.06.92.38

INSPECTION DU TRAVAIL

Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Centre d'Affaires Atlantique - Boulevard Félix Amiot
BP 240
50102 CHERBOURG-OCTEVILLE CEDEX

tél. : 02.33.88.32.00

Inspection du Travail

50, Place Georges Pompidou
50000 SAINT-LO

Tél. : 02.33.77.32.89